



COUPE PIERRE ALAMERCERY

Saison 2017/2018

Vice-Président de la F.F.R. et Président de la Commission des Epreuves Fédérales, Pierre Alamercery fut également Président du Comité Territorial du Lyonnais de 1968 à 1985.

1- PRINCIPES GENERAUX

a) Format de la compétition

Le championnat de France Alamercery sera composé de 32 équipes :

- 24 équipes qualifiées directement pour participer à la phase de qualification ;
- 8 équipes complémentaires issues d'une phase de brassage.

b) Les 24 équipes qualifiées directement

Les 24 équipes qualifiées directement correspondent aux équipes classées de la 1^{ère} à 24^{ème} place du classement national Alamercery à l'issue de la phase qualificative 2016-2017, et qui ont confirmé leur engagement dans la compétition pour la saison 2017-2018 (clubs non-professionnels).

Liste des 24 équipes qualifiées directement

1	S U AGEN
2	RACING CLUB DE FRANCE RUGBY
3	R C TOULONNAIS
4	CL AT BORDEAUX BEGLES GIRONDE
5	F C GRENOBLE
6	STADE TOULOUSAIN RUGBY
7	LYON OL U
8	STADE ROCHELAIS
9	U S DAX RUGBY
10	PROVENCE RUGBY
11	U S COLOMIERS
12	RUGBY CLUB MASSY ESSONNE

13	A S MONTFERRANDAISE
14	AVIRON BAYONNAIS
15	RAS ELITE GARD M16
16	C A BRIVISTE CORREZE
17	STADE FRANCAIS PARIS
18	ABCD XV ALAMERCERY
19	MONTPELLIER R C
20	SECTION PALOISE
21	R C VANNETAIS
22	R C NARBONNE MEDITERRANEE
23	C S BOURGOIN JALLIEU
24	S C ALBI



2- PARTICIPANTS

a) Les joueurs

La compétition Pierre Alamertery est ouverte aux licenciés de moins de 16 ans (joueurs nés en 2002 et 2003).

Qualifications particulières : conformément à l'article 235-3 des règlements généraux de la FFR, chaque équipe aura un nombre maximum autorisé de joueurs pour participer à cette compétition. Ce nombre s'élève à 35 joueurs pour la saison 2017-2018.

Ne sont pas compris dans le nombre indiqué les 5 joueurs au maximum par classe d'âge pour lesquels le club concerné est une seconde association au sens de l'article 223 des RG FFR.

La procédure d'enregistrement de ces joueurs sera transmise par le pôle Compétitions de la FFR.

a) Les équipes

Cette compétition est :

- obligatoire pour les associations supports des clubs professionnels.
- ouverte aux associations de divisions Fédérales ou de Séries Territoriales ainsi qu'aux rassemblements de Comités départementaux ou territoriaux invités par la Commission des Epreuves Fédérales.

1- PHASE DE BRASSAGE

Tous les matches de la phase de brassage se dérouleront sur terrain neutre.

Participent à cette phase 16 équipes des Moins de 16 ans :

- des associations support des clubs professionnels (obligation sportive) classées à partir de la 25^{ème} place à l'issue de la phase qualificative du championnat ALAMERCERY ;
- des associations de divisions fédérales, de séries territoriales, de rassemblements de comités départementaux ou de bassins ayant reçu l'accord de la commission des Epreuves Fédérales.

CALENDRIER DE LA PHASE DE BRASSAGE

Journée 1	9 septembre 2017
Journée 2	16 septembre 2017
Journée 3	23 septembre 2017



COMPOSITION DES POULES DE LA PHASE DE BRASSAGE

	Poule 1	Cté
1	U S OYONNAX	LY
2	U S A PERPIGNAN	PC
3	STADE AURILLACOIS	AUV
4	U S O N NEVERS RUGBY	BG

	Poule 2	Cté
1	CASTRES OL	MPY
2	U S MONTAUBAN	MPY
3	ROVALTAIN XV ALAMERCERY	DA
4	U S CARCASSONNAISE	LD

	Poule 3	Cté
1	STADO TARBES PYRENEES RUGBY	AB
2	F C AUCH GERS GASCOGNE	AB
3	NANTES METROPOLE RUGBY	PDL
4	SOYAUX ANGOULEME XV CHARENTE	PCH

	Poule 4	Cté
1	A S BEZIERS HERAULT	LD
2	RAS RUGBY TOURAINNE PLUS ALA	CE
3	STADE MONTOIS	CBL
4	BIARRITZ OLYMPIQUE	CBL

PARTICIPATION A LA PHASE QUALIFICATIVE

Les 2 meilleures équipes de chaque poule participeront à la phase qualificative du championnat Pierre ALAMERCERY.

Les 8 autres équipes seront reversées dans le championnat Teulière de leur secteur respectif.

En cas d'égalité, il sera fait application de l'article 343-2 des règlements généraux de la FFR.

3- PHASE QUALIFICATIVE

Pour la saison 2017-2018, les équipes invitées à disputer cette compétition seront réparties en 4 poules de 8 équipes.



COMPOSITION DES POULES

	Poule 1	Cté
1	RACING CLUB DE FRANCE RUGBY	IDF
2	STADE FRANCAIS PARIS	IDF
3	ABCD XV CRABOS	BG
4	U S OYONNAX	LY
5	A S MONTFERRANDAISE	AUV
6	RUGBY CLUB MASSY ESSONNE	IDF
7	C S BOURGOIN JALLIEU	LY
8	LYON OL U	LY

	Poule 2	Cté
1	R C TOULONNAIS	CAZ
2	PROVENCE RUGBY	PR
3	RAS GARD ALA	PR
4	A S BEZIERS HERAULT	LD
5	U S A PERPIGNAN	PC
6	MONTPELLIER R C	LD
7	R C NARBONNE MEDITERRANEE	LD
8	F C GRENOBLE	AP

	Poule 3	Cté
1	CASTRES OL	MPY
2	S U AGEN	PA
3	STADE TOULOUSAIN RUGBY	MPY
4	U S COLOMIERS	MPY
5	S C ALBI	MPY
6	C A BRIVISTE CORREZE	LM
7	U S DAX	CBL
8	U S MONTAUBAN	MPY

	Poule 4	Cté
1	SECTION PALOISE	BE
2	CL AT BORDEAUX BEGLES GIRONDE	CA
3	BIARRITZ OLYMPIQUE	CBL
4	AVIRON BAYONNAIS	CBL
5	STADO TARBES PYRENEES RUGBY	AB
6	STADE ROCHELAIS	PCH
7	R C VANNETAIS	BR
8	SOYAUX ANGOULEME XV CH	PCH

CALENDRIER

A1	7 octobre 2017	R1	9 décembre 2017
A2	14 octobre 2017	R2	16 décembre 2017
A3	21 octobre 2017	R3	13 janvier 2018
A4	4 novembre 2017	R4	20 janvier 2018
A5	11 novembre 2017	R5	14 avril 2018
A6	18 novembre 2017	R6	21 avril 2018
A7	2 décembre 2017	R7	28 avril 2018

Les rencontres auront lieu le samedi mais pourront se dérouler dimanche à la convenance des clubs après demande effectuée dans les délais prévus (Art. 311.1 des R.G.) et avec l'accord de la Commission des Epreuves Fédérales.



4- PHASE FINALE

A l'issue de la phase qualificative, les 2 meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées pour les $\frac{1}{4}$ de finale.

Elles seront classées de 1 à 8 et opposées selon les tableaux suivants (en évitant, dans la mesure du possible, d'éventuelles oppositions qui auront eu lieu lors de la phase qualificative).

Les rencontres de cette phase se déroulent sur terrain neutre.

CALENDRIER PHASE FINALE

$\frac{1}{4}$ de Finale	14 mai 2018
$\frac{1}{2}$ Finales	20 mai 2018
FINALE	27 mai 2018

OPPOSITIONS PHASE FINALE

$\frac{1}{4}$ de Finale - 14 mai 2018		
MATCH 1	N°1 contre N°8	Observations : Dans la mesure du possible, deux équipes issues d'une même poule et qualifiés pour les $\frac{1}{4}$ de finale ne se rencontreront pas
MATCH 2	N° 2 contre N°7	
MATCH 3	N°3 contre N°6	
MATCH 4	N°4 contre N°5	

$\frac{1}{2}$ Finales - 20 mai 2018		
MATCH 5	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 4
MATCH 6	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 3

Finale - 27 mai 2018		
MATCH 7	VAINQUEUR DU MATCH 5	VAINQUEUR DU MATCH 6

5- SAISON 2018-2019

A l'issue de la saison 2017-2018 la Commission des Epreuves Fédérales établira un classement national « Alamercery » prenant en compte :

- Le classement national du championnat de France Alamercery à l'issue de la saison 2017-2018 ;
- Le classement national du championnat de France Gaudermen à l'issue de la saison 2017-2018.



➤ **Qualifiés directement pour le championnat 2018-2019**

Les 24 équipes engagées dans le championnat Alamecery 2017-2018 et classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place du classement national « Alamecery » établi par la Commission des Epreuves Fédérales, sont qualifiées directement pour la phase qualificative du Championnat Alamecery 2018-2019.

➤ **Participation aux brassages**

Les 8 équipes engagées dans le championnat Alamecery 2017-2018 et classées de la 25^{ème} à la 32^{ème} place du classement national « Alamecery » établi par la Commission des Epreuves Fédérales, participeront à la phase de brassage du championnat de France Alamecery 2018-2019.

Les 8 places restantes seront ouvertes aux associations supports des clubs professionnels, aux associations de divisions Fédérales ou de Séries Territoriales ainsi qu'aux rassemblements de Comités départementaux ou territoriaux présentant un dossier de candidature auprès de la Commission des Epreuves Fédérales pour le **30 mai 2018**, dernier délai.

Le dossier de candidature (critères prédéfinis) sera à retirer auprès du pôle compétitions de la FFR (competitions@ffr.fr).

Màj le 17 octobre 2017 : poules de la phase qualificative